PROGRAMME DE FORMATION
LA DÉSIGNATION ET LES DROITS DU BÉNÉFICIAIRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La désignation et les droits du bénéficiaire " explique les règles qui entourent la désignation du bénéficiaire dans un contrat d'assurance vie, comment celui-ci accepte, renonce ou cède le bénéfice de l'assurance vie.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les modalités de désignation d'un bénéficiaire en matière d'assurance vie,
- connaitre les droits du bénéficiaire d'une assurance vie.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La désignation et les droits du bénéficiaire** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 4
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Assurance vie,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Désignation du bénéficiaire
II) Acceptation et renonciation du bénéfice
III) La cession du bénéfice

PROGRAMME DE FORMATION
TRAITEMENT FISCAL ET SOCIAL DE L'ASSURANCE VIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'assurance vie est un des placements préférés des français. Cependant, il est essentiel de connaitre les règles sociales et fiscales qui l'entourent pour guider au mieux ses clients. C'est pourquoi cette formation aborde le traitement social et fiscal de l'assurance vie.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maîtriser les bases permettant d'apprécier les charges limitant la valeur dont le souscripteur ou le bénéficiaire dispose effectivement lors d'un rachat ou du dénouement du contrat d'assurance vie ;
- connaître la meilleure stratégie possible en termes de rachat ou de versement des primes.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Traitement fiscal et social de l'assurance vie** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 4
- Thématique(s) : Assurance vie,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Fiscalité des primes
II) Fiscalité des produits
III) Assurance vie et IFI
IV) Assujettissements de la garantie décès
V) Les prélèvements sociaux

PROGRAMME DE FORMATION
QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ?

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. Les professionnels de l'immobilier doivent obligatoirement suivre une formation en déontologie de 2 heures. Ce module permet de répondre à cette obligation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- identifier les personnes soumises au Code de Déontologie ;
- connaître les règles déontologiques auxquelles sont soumis les professionnels de l'immobilier concernés ainsi que les moyens de contrôle du respect de ces règles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ?** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les professionnels concernés
II) Le contenu du code de déontologie
IV) Le contrôle du respect des règles de déontologie

PROGRAMME DE FORMATION
LE CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Le crédit immobilier" explique les obligations précontractuelles et l'exécution du contrat de crédit immobilier.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le régime juridique de la publicité relative à une offre de prêt et de l'offre de prêt ;
- maîtriser les obligations résultant du contrat de prêt immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Crédit aux particuliers, Crédit immobilier,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le périmètre d'application du dispositif protecteur
II) Les obligations précontractuelles du prêteur
III) L'exécution du contrat de prêt

PROGRAMME DE FORMATION
L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "L'assurance emprunteur" explique le mécanisme de l'assurance emprunteur.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le régime juridique de l'assurance emprunteur et les différents risques couverts.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'assurance emprunteur** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA
- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- IMMOBILIER/LOI Alur : 3
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 3
- Thématique(s) : Crédit aux particuliers, Crédit immobilier,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'obligation d'information à la charge du professionnel
L'encadrement des critères imposés par le prêteur en matière de "niveau de garantie équivalent"
Les risques garantis par le contrat d'assurance de prêt

PROGRAMME DE FORMATION
LE MANDAT EN MATIÈRE DE VENTE IMMOBILIÈRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Le mandat en matière de vente immobilière" explique le mécanisme du mandat : sa formation, son contenu, ses effets et sa cessation.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le régime juridique spécifique du mandat en matière de vente immobilière (parties, forme, pouvoirs du mandataire, effets ...).

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le mandat en matière de vente immobilière** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : Vente immobilière,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La formation du contrat de mandat
II) Le contenu du mandat
III) Les effets du mandat
IV) La cessation du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le démarchage bancaire et financier est encadré. Ce module de formation permet de connaitre les règles qui entourent le démarche bancaire et financier.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître précisément le périmètre de la réglementation relative au démarchage bancaire et financier ainsi que les personnes habilitées à l'exercer et ses conditions d'exercice ;
- appréhender les obligations légales du démarcheur à l'égard de son client et les sanctions encourues en cas de non-respect de celles-ci.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir une connaissance générale de l'activité de démarchage et des secteurs bancaire et financier ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Démarchage bancaire et financier** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les conditions d'accès à l'activité de démarchage bancaire et financier
II) Les obligations légales du démarcheur à l'égard de son client

PROGRAMME DE FORMATION
MANDATAIRE IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maîtriser des connaissances essentielles à l'environnement de l'immobilier (réalisation de transactions immobilières en vente et location) ;
- établir un dossier financier d'acquisition de biens immobiliers, conseiller un client en matière d'acquisition immobilière ;
- maîtriser la dimension fiscale de l'investissement immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine ainsi que les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances générales en droit immobilier et en fiscalité.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Mandataire immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Crédit immobilier : 7

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant un exercice permettant la mise en pratique de ses connaissances.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation par module permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Environnement juridique des activités immobilières 2h Immo
- L'investissement immobilier 3h Immo
- L'acquisition de la propriété 2h Immo
- Le financement de l'investissement immobilier 2h Immo - IOBSP
- L'environnement fiscal 3h Immo - IOSBP
- Le cadre réglementaire et la gestion du bien 2h Immo - IOBSP

(Eligibilité : IMMO = 14h ; IOBSP = 7h)

PROGRAMME DE FORMATION
LES STRATÉGIES PATRIMONIALES SOCIÉTAIRES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La société consitue un outil formidable qui peut notamment permettre d'optimiser la transmission ou d'obtenir des liquidités. Cette formation présentera les stratégies patrimoniales qui sont liées à ces aspects.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre des stratégies élaborées d'optimisation de revenus et de transmission (notamment via l'OBO, la fiducie et le Pacte Dutreil), en particulier pour la protection de personnes incapables.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les stratégies patrimoniales sociétaires** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Gestion du Patrimoine Professionnels, Transmission du patrimoine,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La recherche de liquidités : la vente à soi-même
II) L'optimisation de la transmission

PROGRAMME DE FORMATION
TRANSMETTRE L'ENTREPRISE SOCIÉTAIRE PAR LE BIAIS DE LA HOLDING

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La holding est un outil qui peut permettre de transmettre l'entreprise. Cette formation présente cette technique de transmission de l'entreprise.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maîtriser les principes des montages LBO (Leverage Buy Out).

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Transmettre l'entreprise sociétaire par le biais de la holding** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Professionnels, Transmission du patrimoine,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Présentation générale
II) Application concrète

PROGRAMME DE FORMATION
VENDRE EN VIAGER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le régime juridique et le fonctionnement du contrat de vente en viager ;
- maitriser le traitement fiscal et successoral de la vente en viager.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Vendre en viager** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- IOBSP : Prêts viagers hypothécaires : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale
I) Les conditions de forme et de validité de la vente en viager
II) Les modalités de financement du viager
III) Les modalités et le fonctionnement de la vente en viager
IV) La vente en viager et les règles successorales
V) La vente en viager et la fiscalité

PROGRAMME DE FORMATION
LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'entreprise doit faire face à de nombreux risques, pour se prémunir contre leur conséquences dommageables, l'entreprise va souscrire des assurances. Elles peuvent concerner la responsabilité civile des mandataires, la RCP, les pertes d'exploitation ou les risques industriels. Tous ces éléments font l'objet de la présente formation.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les principales assurances liées aux risques d'entreprises.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les assurances des risques d'entreprise** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- Thématique(s) : IARD,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La responsabilité civile des mandataires sociaux
II) Les risques industriels
III) La responsabilité civile professionnelle
IV) Les pertes d'exploitation

PROGRAMME DE FORMATION
L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "L'assurance complémentaire santé" présente l'ensemble des règles relatives à l'assurance complémentaire santé, avec l'articulation avec notamment le régime obligatoire, la souscription, la tarification, les garanties et les prestations.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- déterminer l'articulation entre le régime de santé obligatoire et celui de l'assurance complémentaire santé ;
- connaître les caractéristiques de l'assurance complémentaire santé ;
- déterminer les critères pour mettre en place un contrat responsable.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'assurance complémentaire santé** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance santé complémentaire
II) Les contrats responsables
III) Les conditions de souscription et de tarification
IV) Les garanties et les exclusions
V) Les prestations
VI) Les modes de règlement

PROGRAMME DE FORMATION
L'ÉPARGNE RETRAITE ET LA LOI PACTE : LE PER ET LES MESURES ASSOCIÉES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La loi Pacte a instauré le PER dont il faut comprendre les objectifs mais surtout le traitement social et fiscal de ce produit. Ce module s'attache à présenter ces éléments. Il est aussi question du régime des contrats retraite à prestations définies.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les règles relatives à l'épargne retraite mises en place par la loi PACTE.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'épargne retraite et la loi PACTE : Le PER et les mesures associées** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Quelques chiffres sur la retraite en France
II) Les objectifs de la loi PACTE
III) La loi PACTE : un nouveau plan d'épargne retraite, le PER
IV) Traitement fiscal et social du PER
V) Nouveau régime des contrats retraite à prestations définies

PROGRAMME DE FORMATION
CRÉDIT IMMOBILIER : LES DOCUMENTS STANDARDISÉS ET OBLIGATOIRES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Crédit immobilier : Les documents standardisés et obligatoires " présente les caractérisques et les obligations qui entourent l'information de l'emprunteur avec notamment la FISE ou encore l'offre de prêt.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les documents obligatoires à fournir en matière de crédit immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur le crédit immobilier.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Crédit immobilier : Les documents standardisés et obligatoires** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- Thématique(s) : Crédit immobilier, Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La fiche d'information standardisée européenne
II) L'offre de prêt
III) Les autres informations à fournir à l'emprunteur

PROGRAMME DE FORMATION
L'ASSURANCE HOMME CLÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "L'assurance homme clé" décrit le mécanisme, les garanties et la mise en oeuvre de cette assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre le mécanisme de l'assurance homme clé ;
- connaître les caractéristiques et les garanties de l'assurance homme clé.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'assurance homme clé** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 4
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Professionnels, Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le mécanisme de l'assurance homme clé
II) Les garanties de l'assurance homme clé
III) La mise en œuvre de l'assurance homme clé

PROGRAMME DE FORMATION
LE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS : FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE SON DÉBITEUR

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le professionnel peut être confronté aux difficultés financières de son client. Ce module présente les mesures permettant de prévenir les difficultés, les procédures de traitement du surendettement et leurs conséquences.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les procédures liées au surendettement des particuliers ;
- connaître les mécanismes de prévention du surendettement des particuliers ;
- traiter les situations de surendettement des particuliers.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en droit bancaire, en matière de crédit et de sûretés ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le surendettement des particuliers : faire face aux difficultés de son débiteur** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Garanties

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La prévention du surendettement
II) Les procédures de traitement du surendettement
III) Les conséquences du surendettement pour le créancier
IV) Les conséquences du surendettement pour les sûretés

PROGRAMME DE FORMATION
LES DIFFÉRENTS CRÉDITS AUX PROFESSIONNELS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Les différents crédits aux professionnels" aborde divers mécanismes de financement des entreprises : la mobilisation de créance, le crédit-bail, les délais de paiement, le financement participatif, le compte courant d'associé ...
Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les différents crédits proposés aux professionnels.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur les crédits et la réglementation bancaire.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les différents crédits aux professionnels** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- Thématique(s) : Crédits aux professionnels

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les mécanismes de mobilisation de créances
II) Le crédit-bail
III) Les facilités de caisse et les découverts bancaires
IV) Le financement participatif
V) Les délais de paiement
VI) Le compte courant d'associés

PROGRAMME DE FORMATION
CRÉDIT À LA CONSOMMATION : LES DOCUMENTS STANDARDISÉS ET OBLIGATOIRES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Crédit à la consommation : les documents standardisés et obligatoires" présente les caractéristiques et les obligations qui entourent l'information de l'emprunteur avec les documents précontractuels et l'offre de prêt.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les documents obligatoires à fournir en matière de crédit à la consommation.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur le crédit à la consommation.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Crédit à la consommation : les documents standardisés et obligatoires** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les documents précontractuels
II) L'offre de prêt

PROGRAMME DE FORMATION
LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE SON DÉBITEUR PROFESSIONNEL

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Les entreprises en difficulté : faire face aux difficultés de son débiteur professionnel" présente diverses mesures visant à se prémunir face aux difficultés de l'emprunteur professionnel, mais également les procédures du droit des entreprises en difficulté, et les diverses conséquences pour un créancier.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les procédures liées aux entreprises en difficulté ;
- connaître les mécanismes de prévention des entreprises en difficulté ;
- traiter les situations relatives aux entreprises en difficulté.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - avoir des connaissances en matière de crédit et de sûretés.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les entreprises en difficulté : faire face aux difficultés de son débiteur professionnel** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Crédits aux professionnels

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme les visioconférences, forum, messagerie privée.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

La prévention des difficultés de l'entreprise
Les procédures du droit des entreprises en difficulté
Les conséquences des difficultés de l'entreprise pour le créancier

PROGRAMME DE FORMATION
LES GARANTIES ET LE DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Les garanties et le droit des entreprises en difficulté" permet d'avoir un panorama des différentes garanties que le prêteur peut mettre en oeuvre pour se prémunir contre les défaillances d'un emprunteur professionnel et comment ces garanties sont impactées par l'ouverture de l'une des procédures prévues par le droit des entreprises en difficulté.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les conséquences du droit des entreprises en difficulté sur les garanties.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - avoir des connaissances en matière de crédit et de sûretés.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les garanties et le droit des entreprises en difficulté** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 3
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 3
- Thématique(s) : Crédits aux professionnels

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme les visioconférences, forum, messagerie privée.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les garanties et les procédures de conciliation et de mandat ad hoc
Les garanties et les procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires

PROGRAMME DE FORMATION
LA GESTION DE PATRIMOINE ET LES PERSONNES VULNÉRABLES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La gestion de patrimoine et les personnes vulnérables" explique les mécanismes de protection et de prévoyance pour les personnes vulnérables, ainsi que la gestion du patrimoine immobilier de ces personnes. Il sera aussi abordé la constitution de revenus au profit de personnes vulnérables.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les spécificités liées à la gestion de patrimoine applicables aux personnes dites vulnérables.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La gestion de patrimoine et les personnes vulnérables** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le cadre légal et les intervenants
II) Les mécanismes de protection et de prévoyance des personnes vulnérables
III) La constitution de revenu au profit des personnes vulnérables
IV) La gestion du patrimoine immobilier des personnes vulnérables

PROGRAMME DE FORMATION
LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : L'INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Depuis octobre 2020 les professionnels de l'immobilier sont soumis à l'obligation de se former sur le thème de la non-discrimination à l'accès au logement. Ce module permet de répondre à cette obligation.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître la règlementation afférente aux discriminations en matière immobilière.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Le constat de l'existence de pratiques discriminatoires
II) Les outils pour lutter contre les pratiques discriminatoires
III) Les sanctions encourues en cas de pratiques discriminatoires

PROGRAMME DE FORMATION
LA LCB-FT DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La LCB-FT dans le secteur immobilier" présente les principales mesures liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le finance du terrorisme applicables aux professionnels de l'immobilier.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- connaitre les apports de la 5ème directive LCB-FT ;
- mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur la réglementation professionnelle applicable aux professionnels de l'immobilier.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La LCB-FT dans le secteur immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : LCB-FT

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Cadre réglementaire à l'issue de la 5ème directive
II) Les obligations de vigilance

PROGRAMME DE FORMATION
LA LCB-FT DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La LCB-FT dans le secteur de l'assurance" énonce la réglementation applicable au secteur de l'assurance sur la LCB-FT.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- connaitre les apports de la 5ème directive LCB-FT ;
- mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La LCB-FT dans le secteur de l'assurance** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- IAS/DDA : Assurances divers : 2
- Thématique(s) : LCB-FT, Réglemenation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) Cadre réglementaire à l'issue de la 5ème directive
II) Les obligations de vigilance

PROGRAMME DE FORMATION
DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER POUR COMPTE DE CIF

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation professionnelle

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse aux conseillers en investissements financiers et aux démarcheurs bancaires et financiers qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
connaitre les principales règles incombant au CIF en matière de démarchage bancaire.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseillers en investissements financiers et les démarcheurs bancaires et financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions relatives au conseil en investissement financier.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Démarchage bancaire et financier pour compte de CIF** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Notion de démarchage banciare et financier

A) Présentation générale
B) Personnes concernées
C) Dérogations/exclusions
D) Interdictions

II) Notion de démarchage bancaire et financier pour compte de CIF

A) Définition
B) Notion de démarcheur bancaire et financier
C) Carte de démarcheur
D) Absence de registre
E) Missions du démarcheur bancaire et financier pour compte de CIF
F) Obligations du démarcheur bancaire et financier
G) Informations à fournir au client
H) Récapitulatif du processus de démarchage
I) Sanctions
J) Responsabiité civile

PROGRAMME DE FORMATION
LES FONDAMENTAUX DU MÉTIER DE CGP

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation professionnelle

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formaton s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaite acquérir des bases sur la gestion du cabinet, le parcours client et les bases juridiques de la gestion de patrimoine.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les obligations réglementaires liées à la profession de CGP ;
- comprendre les procédures à mettre en place pour respecter les obligations réglementaires.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les fondamentaux du métier de CGP** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Informations complémentaires

- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les bases juridiques de la gestion de patrimoine :
A) Les régimes matrimoniaux-PACS-concubinage
B) Les donations
C) Les successions
D) Le dispositif Pinel
E) LMP/LMNP
F) Les revenus fonciers et le traitement du déficit
G) L'assurance vie
H) Le PER
I) Les contrats collectifs de prévoyance et de santé au profit des salariés

II) DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CGP
A) Qu'est-ce qu'un CGP
B) L'environnement réglementaire
• Les différents statuts du CGP
• Différentes catégories pour les statuts IAS et IOBSP
• Exercer en qualité d'intermédiaire en assurance, de conseiller en investissement financier, d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
• Liste des dirigeants devant répondre des conditions d'accès aux activités visées par l'immatriculation au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance
• Spécificité Code NAF
• Conditions d'honorabilité et d'exercice pour les dirigeants et salariés exerçant l'une des activités concernées par le statut de CGP
• Conditions de capacité professionnelle
• Focus sur la capacité professionnelle des IOBSP exerçant l'activité IAS à titre accessoire :
• Obligations annuelles
C) Formation continue
• Focus sur la CJA
III) LA MEDIATION
IV) LA REFORME DU COURTAGE
V) GESTION DU PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES
VI) LES DIFFERENTS PARCOURS REGLEMENTAIRES
VII) LCB-FT
VIII) LE DEMARCHAGE TELEPHONIQUE - ASSURANCE
IX) LES MENTIONS OBLIGATOIRES
X) ARCHIVAGE ET CONSERVATION DES DOCUMENTS
XI) PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE (PCA)
XII) LIEN UTILES

PROGRAMME DE FORMATION
LE PACTE DUTREIL -

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le pacte Dutreil est un mécanisme souvent utilisé pour transmettre le patrimoine professionnel, il faut toutefois en saisir toutes les conditions et les conséquences pour le conseiller au mieux à ses clients. Ce module présente ces différents aspects.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les règles du pacte Dutreil.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le pacte dutreil -** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les différents montages
II) Application concrète

PROGRAMME DE FORMATION
DÉCOUVRIR LE CLIENT ET L'ACCOMPAGNER DANS SA PRISE DE DÉCISION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision" aborde la question de la découverte client, ainsi que la phase d'argumentation avant de voir comment détecter les signes d'achat.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement les professionnels de l'immobilier, les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- mettre en œuvre les mécanismes de découverte d'un client,

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA
- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- IMMOBILIER/LOI Alur : 3
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 3
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 3
- Thématique(s) : Relation client,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
I) La phase de découverte client
II) La phase d'argumentation
III) La phase de conclusion : Reconnaître les signaux d'achat

PROGRAMME DE FORMATION
LA PROTECTION SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE (PRÉVOYANCE)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La protection sociale du chef d'entreprise (prévoyance)" propose de présenter l'audit préalable de la situation du dirigeant et les outils de prévoyance à destination du dirigeant.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- comprendre les mécanismes de prévoyance pour les dirigeants.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La protection sociale du chef d'entreprise (prévoyance)** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) L'audit préalable de la situation du dirigeant suivant son régime
II) Les outils de prévoyance mobilisables pour le dirigeant (TNS et assimilié salarié)
A) La souscription d'une prévoyance de santé
B) Les contrats de prévoyance retraite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DÉONTOLOGIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER - 4H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. Il permet de répondre aux obligations déontologiques imposées aux professionnels de l'immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- identifier les personnes soumises au Code de Déontologie ;
- connaître les règles déontologiques auxquelles sont soumis les professionnels de l'immobilier concernés ainsi que les moyens de contrôle du respect de ces règles ;
- connaître la règlementation afférente aux discriminations en matière immobilière.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Déontologie du professionnel de l'immobilier - 4h** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? - 2 Heures
Les professionnels concernés
Le contenu du code de déontologie
Le contrôle du respect des règles de déontologie

II) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations - 2 Heures
Introduction
Le constat de l'existence de pratiques discriminatoires
Les outils pour lutter contre les pratiques discriminatoires
Les sanctions encourues en cas de pratiques discriminatoires

PROGRAMME DE FORMATION
LES CLÉS DE LA COMMUNICATION DIGITALE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

A l'heure de la digitalisation des relations, il est essentiel que le professionnel maitrise sa communication digitale. Cette formation s'attache à présenter les leviers, les stratégies et le contenu de cette communication digitale.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, et les intermédiaires en assurance qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maitriser les leviers de la communication digitale ;
- Mettre en place une stratégie de communication digitale ;
- Rédiger un contenu de communication digitale.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les clés de la communication digitale** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- IMMOBILIER/LOI Alur : 3
- Thématique(s) : Relation client,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Les différents leviers de la communication digitale
II)La stratégie de communication
III)Le contenu de la communication digitale

PROGRAMME DE FORMATION
LE CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La gestion d'un client "personne vulnérable" implique une maitrise des règles qui entourent les personnes incapables et des enjeux qui en découlent pour la gestion de leur patrimoine. Cette formation après avoir rappelé la notion d'incapacité, abordera les règles et les enjeux liés aux clients "personnes vulnérables".

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les différents régimes d'incapacité et les acteurs de la protection ;
- Déterminer les règles applicables à chaque types d'actes et les sanctions en cas d'irrégularités.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le cadre juridique de la protection des personnes vulnérables** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA
- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- IMMOBILIER/LOI Alur : 3
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 3
- IOBSP : Crédit immobilier : 3
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 3
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 3
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La notion d'incapacité
II) Incapacité et gestion de patrimoine : les enjeux
III) La classification des actes patrimoniaux
IV) Les acteurs de la protection
V) Les sanctions attachées aux actes irréguliers

PROGRAMME DE FORMATION
APPROCHE PRATIQUE : PERSONNE VULNÉRABLE ET ASSURANCE VIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle. Cette formation aborde l'assurance vie dans le cas ou le souscripteur ou le bénéficiaire est un majeur protégé.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser le mécanisme de la souscription d'une assurance vie par un majeur protégé ;
- connaitre les conséquences de la désignation d'un majeur protégé dans un contrat d'assurance vie.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Approche pratique : personne vulnérable et assurance vie** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

Relevé de connexion contresigné par le service scolarité de JurisCampus.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Assurance vie,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances à l'issue de la formation.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Hypothèse : Souscription ou désignation d'un bénéficiaire majeur protégé
I) Le contrat souscrit par le majeur protégé
II) La clause bénéficiaire testamentaire
III) L'hypothèse du majeur protégé bénéficiaire
IV) Assurance-vie souscrite par un majeur vulnérable

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCES ET ANIMAUX (CHIENS, CHATS ET NAC)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Les animaux de compagnies font partie de nombreux foyers français, dont ils sont des membres à part entière. Tout comme un être humain, ils peuvent subir des dommages, en causer ou faire l'objet de soins vétérinaires, tout cela entrainant des coûts pour leurs propriétaires. Pour faire face à ces frais, les propriétaires vont avoir recours au mécanisme de l'assurance. Ce module présente les principaux éléments de cette assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les différentes garanties et exclusions en matière d'assurance pour animaux ;
- Appréhender les facteurs impactants le coût d'une assurance pour animaux.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurances et animaux (chiens, chats et NAC)** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- Thématique(s) : IARD,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les garanties et les exclusions
A) La couverture de la responsabilité civile
B) La couverture de la mortalité
C) La couverture santé
II) Le coût des assurances pour animaux

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE OBSÈQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Les obsèques ont un coût non négligeable, qui peut avoir des conséquences néfastes pour les personnes qui doivent s'occuper des obsèques du défunt. Afin de pallier cette difficulté et de prévoir les conséquences de ses obsèques il est possible de souscrire une assurance obsèque. Cette formation présente les principales règles de cette assurance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance obsèque ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Comparer l'assurance obsèque et décès.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance obsèque** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les mécanismes de l'assurance obsèque
II) Distinction et complémentarité avec l'assurance décès
III) Les garanties couvertes : principes et exclusions
IV) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE DÉCÈS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance décès (notion, garanties, exclusions, devoir de conseil et d'informations).

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance décès ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance décès** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les mécanismes de l'assurance décès
II) Les garanties couvertes : principes et exclusions
III) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance RC pro (notion, garanties, exclusions, devoir de conseil et d'informations).

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les mécanismes et les garanties couvertes par l'assurance RC pro ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance responsabilité civile professionnelle** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite, Gestion du Patrimoine Professionnels

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Notion d'assurance RC pro
II) Quelles sont les garanties et les exclusions de l'assurance RC pro
III) Les devoirs de conseil et d'information de l'assureur

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCES ET CONSTRUCTION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

De nombreux évènements peuvent entrainer des dommages à une construction, des mécanismes assurantiels permettent de se protéger face à ces conséquences dommageables. Cette formation traite de la responsabilité en matière de construction, de l'assurance responsabilité civile décennale et de l'assurance dommage-ouvrage.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maitriser les principes de la responsabilité en matière de construction ;
- Connaître les mécanismes assurantiels en matière de construction.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurances et construction** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 4
- Thématique(s) : IARD,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La responsabilité en matière de construction
II) Le mécanisme assurantiel en matière de construction
A) Assurance responsabilité civile (RC) décennale
B) Assurance dommage-ouvrage

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance multurisques habitation.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maitriser les mécanismes de l'assurance multirisques habitation ;
- Conseiller et informer son client dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance multirisques habitation** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 3
- Thématique(s) : IARD,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations légales d'assurance
II) Les obligations d'information et de conseil de l'assureur
III) Les différentes garanties de l'assurance multirisques habitation
IV) L'indémnisation et le coût

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE PRÉVOYANCE - ACCIDENT DE LA VIE - DÉPENDANCE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente les mécanismes assurantiels couvrant la prévyance, les accidents de la vie et la dépendance.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Comprendre les notions de prévoyance, d'accident de la vie et de dépendance ;
- Connaître les mécanismes assurantiels liés à la prévoyance, aux accidents de la vie et à la dépendance.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 2
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Notion prévoyance, accident de la vie, dépendance
II) Les assurances prévoyance, accident de la vie et dépendance
III) Les garanties couvertes

PROGRAMME DE FORMATION
LES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES COMPLEXES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La rédaction d'une clause bénéficiaire est essentielle en matière d'assurance vie. La rédaction peut se complexifier en présence de situations particulières comme la présence de familles recomposés, de la vulnérabilité d'une personne, d'un mariage ou d'un divorce. Le démembrement de la clause ou la présence d'une clause à option entrainent aussi une complexification de sa rédaction. Il faut par ailleurs prendre en compte la localisation et la temporalité de la clause. Ce module de formation présente ces éléments.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maitriser les mécanismes de rédaction de clause bénéficiaire dans des situations complexes ;
- Comprendre les clauses bénéficiaires complexes.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les clauses bénéficiaires complexes** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Assurance vie,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Adaptations des clauses aux situations particulières
A) La prise en compte des familles recomposées
B) Vulnérabilité
C) Anticipation du mariage ou du divorce
II) La rédaction des clauses complexes
A) Clause bénéficiaire démembrée
B) Les clauses à option
III) Conseils sur la localisation et la temporalité de la clause

PROGRAMME DE FORMATION
COMMENT CALCULER LES PLAFONDS DE VERSEMENTS SUR LES PLANS D'ÉPARGNES RETRAITE ?

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'épargne retraite entraine des déductions d'impôt qu'il est nécessaire de savoir calculer. Cette formation va ainsi expliquer les versements déductibles, le calcul du plafond (pour les salariés et les TNS) et le calcul de la déduction d'impôt.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maîtriser les règles fiscales de déductibilité et de calcul des plafonds pour les plans d'épargne retraite ;
- Calculer la déduction d'impôt en matière de plans d'épargne retaite.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Comment calculer les plafonds de versements sur les plans d'épargnes retraite ?** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 3
- Thématique(s) : Prévoyance-Retraite,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les versements déductibles
II) Le calcul du plafond
A) Pour les salariés
B) Pour les TNS
C) Mutualisation des plafonds entre conjoints
D) Report de plafond non utilisé
III) Le calcul de la déduction d'impôt

PROGRAMME DE FORMATION
L'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DE L'IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Des lois et des décrets imposent des normes environnementales dans le secteur immobilier. Celles-ci ont des conséquences notamment pour la vente et la location d'un immeuble. Il est essentiel de les maitriser pour fournir un conseil adapté à ses clients. Ce module de formation présente ces éléments.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier ;
- Maîtriser les impacts de la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'impact de la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : Vente immobilière, Location immobilière,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La réglementation environnementale dans l'immobilier
II) Les conséquences sur l'investissement immobilier
III) La finance verte et l'immobilier

PROGRAMME DE FORMATION
LE CRÉDIT CONSOMMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Le crédit consommation" présente les principales caractéristiques de crédit consommation, ainsi que les droits et obligations incombant au prêteur et à l'emprunteur.
Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les caractéristiques du crédit à la consommation ;
- Maîtriser les droits et les obligations des parties à l'opération de crédit à la consommation ;
- Informer l'emprunteur dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur les notions du droit bancaire.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le crédit consommation** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les caractéristiques du crédit à la consommation
II) L'information de l'emprunteur
A) La publicité
B) Précontractuelle
C) L'offre de prêt
III) Les droits et obligations
A) De l'emprunteur
B) Du prêteur

PROGRAMME DE FORMATION
LE REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Le regroupement de crédit" présente les principales caractéristiques du regroupement de crédit, ainsi que les droits et obligations incombant au prêteur et à l'emprunteur.
Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les caractéristiques du regroupement de crédit ;
- Maîtriser les droits et les obligations des parties à l'opération de regroupement de crédit ;
- Informer l'emprunteur dans le respect de la réglementation en vigueur.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances sur les notions du droit bancaire.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La réglementation du regroupement de crédit
II) L'information de l'emprunteur
III) Les droits et obligations
A) De l'emprunteur
B) Du prêteur

PROGRAMME DE FORMATION
LA TYPOLOGIE DES SERVICES DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "La typologie des services de paiement" dresse un panorama des différents services de paiement et de la réglementation applicable. Il présente par ailleurs les droits de la clientèle en matière de service de paiement.

Ce module de formation fait une présentation générale des services de paiement, de la réglementation qui les entourent et des droits de la clientèle.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître la réglementation en vigueur des services de paiement ;
- Maîtriser les droits de la clientèle en matière de services de paiement.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaître le vocabulaire lié au domaine des services de paiement ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **La typologie des services de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- Thématique(s) : Services de paiement

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La réglementation en vigueur (DSP2…)
II) Tour d'horizon des services de paiement
III) Les droits de la clientèle

PROGRAMME DE FORMATION
LES DROITS DE LA CLIENTÈLE EN MATIÈRE DE SERVICES DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation présente les droits de la clientèle utilisant des services de paiement en matière d'information pré-contractuelle et contractuelle et les règles liées à la convention de service de paiement.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Informer son client avant et pendant l'exécution du service de paiement en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Connaître les droits de la clientèle en matière de services de paiement.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaître le vocabulaire lié au domaine des services de paiement ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les droits de la clientèle en matière de services de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- Thématique(s) : Services de paiement

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) L'information du client
A) L'information pré-contractuelle
B) L'information en cours d'exécution
II) La convention de service de paiement

PROGRAMME DE FORMATION
LES GARANTIES EN MATIÈRE DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Les garanties en matière de crédit" présente les sûretés personnelles (caution ...) et les sûretés réelles (hypothèque ...) permettant de garantir le prêteur contre les défaillances de l'emprunteur.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir des connaissances en droit bancaire, en matière de crédit et de sûretés.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les garanties en matière de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Garanties, Crédits

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les sûretés personnelles
A) Notions
B) Limites
II) Les sûretés réelles
A) Notions
B) Limites

PROGRAMME DE FORMATION
LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES TAUX D'USURE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Les taux d'intérêt et les taux d'usure " explique les notions de taux d'intérêt et taux d'usure ainsi que la réglementation applicable. Les actualités en la matière sont également abordées.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les notions de taux d'intérêt et d'usure ;
- Maîtriser les règles et les actualités des taux d'intérêts et d'usure.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur ;
  - et/ou avoir une connaissance du vocabulaire bancaire.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les taux d'intérêt et les taux d'usure** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Crédits

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Taux d'intérêt et taux d'usure : notions
II) La réglementation du taux d'intérêt et du taux d'usure
III) Taux d'intérêt et taux d'usure : actualités

PROGRAMME DE FORMATION
FINANCE DURABLE : LES PRÉFÉRENCES DE DURABILITÉ DU CLIENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La loi impose désormais de prendre en compte les préférences de durabilité du client. Pour ce faire il est essentiel de maitriser les différents types de fonds pour les expliquer aux clients et leur permettre de faire connaitre leur préférence en connaissance de cause. Il est important également pour le professionnel d'être en mesure de communiquer efficacement sur ces sujets avec son client. Cette formation développe ces éléments.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- prendre en compte les préférences de durabilité du client ;
- maitriser la réglementation liée à la communication et à la commercialisation des produits finance durable.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Finance durable : les préférences de durabilité du client** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA
- 3h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 3
- Thématique(s) : Produits financiers, Finance durable,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les informations disponible pour le conseiller (comment lire les documents SFDR)
II) Le déroulement questionnaire client (les differents types de questions)

PROGRAMME DE FORMATION
FINANCE DURABLE : SE REPÉRER DANS LES DIFFÉRENTS LABELS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La finance durable a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années, mais il n'est pas toujours facile de se repérer dans le jargon qui l'entoure. La présence de labels finance durable ne constitue pas une sécurité ou un gage de meilleure compréhension. Cette formation dresse un portrait des différents labels, des difficultés et des moyens pour y voir plus claire.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- distinguer les différents labels proposés en matière de finance durable.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Finance durable : se repérer dans les différents labels** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IAS/DDA
- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- Thématique(s) : Finance durable,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
- la notion de durabilité
- le concept de finance durable
- la mise en place du cadre réglementaire européen
- la commercialisation des produits financiers durables

I/ A la recherche de signes distinctifs
- état des lieux = profusion d'offres de produits « ESG » ou « ISR » ou « durables »
- difficultés à distinguer ce qui est durable de ce qui ne l'est pas
- le danger de la communication autour des intitulés des fonds
- la concurrence des non labels (articles « 8 » et « 9 » SFDR)
- la grande quantité de labels présents sur le marché domestique comme international
- concurrence entre les labels

II/ A la recherche du label pertinent
- les détenteurs des labels : critère pertinent ?
- le référentiel du label : cœur du système
- les exclusions
- la méthodologie
- la révision
- la gouvernance

Conclusion : les labels permettent-ils d'orienter l'épargne vers les fonds durables ?

PROGRAMME DE FORMATION
MOTIVER SES COLLABORATEURS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Manager une équipe implique de savoir les motiver. Cette formation présente différents leviers, mécanismes pour parvenir à motiver ses collaborateurs.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, et les intermédiaires en assurance qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Maîtriser les mécanismes permettant de motiver ses collaborateurs.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Motiver ses collaborateurs** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 3
- IMMOBILIER/LOI Alur : 3
- Thématique(s) : RH Management

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les deux types de motivation : intrinsèque vs extrinsèque
II) Le sentiment de justice organisationnelle au cœur de la motivation
III) La reconnaissance : levier puissant de la motivation

PROGRAMME DE FORMATION
L'AFFACTURAGE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation décrit le mécanisme de l'affacturage.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les règles générales de l'affacturage.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **L'affacturage** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- Thématique(s) : Crédit aux professionnels,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) La notion d'affacturage
II) Les acteurs, les avantages et les risques
III) Le mécanisme de l'affacturage

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA IAS - ASSURANCE DISTRIBUTION ET RÈGLEMENTATION - 15H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA IAS - Assurance distribution et règlementation - 15h** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 15
- Thématique(s) : LCB-FT, Produits financiers, Réglementation,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le contexte règlementaire de la commercialisation des actifs financiers et la protection de l'épargnant
II) Le démarchage bancaire et financier
III) Les clés de la communication écrite
IV) La LCB-FT dans le secteur de l'assurance
V) Développer la performance commerciale
VI) Argumenter et conclure

PROGRAMME DE FORMATION
LES BIAIS COGNITIFS EN ALLOCATION D'ACTIFS - DÉCOUVRIR LE CLIENT ET L'ACCOMPAGNER DANS SA PRISE DE DÉCISION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation présente les biais cognitifs en allocation d'actif c'est-à-dire les mécanismes de pensée qui vont altérer le jugement des investisseurs ou des professionnels. Il est essentiel de les comprendre pour appréhender leur impact sur les décisions d'investissement. En complétant avec la découverte client, ainsi que la phase d'argumentation avant de voir comment détecter les signes d'achat, cette formation permet d'accompagner le client dans sa prise de décision.

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître les principaux biais cognitifs et leur impact en allocation d'actif ;
- maitriser la phase de découverte client.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en allocation d'actif ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les biais cognitifs en allocation d'actifs - Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IAS/DDA

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Biais cognitifs
INTRODUCTION
SECTION 1. le biais de confirmation
SECTION 2. le biais de Momentum
SECTION 3. le biais d'aversion au risque
SECTION 4. le Biais de disposition
SECTION 5. le biais d'excès de confiance en soi
SECTION 6. le biais de status quo
CONCLUSION GENERALE

Découverte client
I) La phase de découverte client
II) La phase d'argumentation
III) La phase de conclusion : Reconnaître les signaux d'achat

PROGRAMME DE FORMATION
LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE : SE PROTÉGER ET PROTÉGER SES CLIENTS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Le mandat de protection future : se protéger et protéger ses clients" évoque les règles du mandat de protection future que ce soit pour les clients ou pour le conseiller qui ne doit pas oublier de se prémunir.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires de l'assurance et les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- Connaître les règles du mandat de protection future ;

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - maitriser le vocabulaire juridique ;
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Le mandat de protection future : se protéger et protéger ses clients** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Patrimoine privé et professionnel

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Règles générales du mandat de protection future
A) La conclusion du mandat de protection future
B) Mise en œuvre du mandat de protection future
C) Extinction, suspension ou complément du mandat de protection future
II. Protéger son client
III. Se protéger soi-même

PROGRAMME DE FORMATION
CRÉDIT CONSOMMATION : LES MESURES DE LA LOI LAGARDE ET LES GARANTIES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce module de formation s'adresse aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les principales mesures de la loi Lagarde régissant le crédit à la consommation,
- connaitre les principales garanties applicables pour ce type de prêt.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité de crédit à la consommation et de trésorerie et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en droit bancaire, en matière de crédit et de sûretés.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Crédit consommation : les mesures de la loi Lagarde et les garanties** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les mesures relatives à l'emprunteur
A) L'obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur
B) Le surendettement des particuliers

II) Les mesures relatives au crédit
A) L'encadrement de la publicité en matière de crédit
B) Les crédits renouvelables
C) Le délai de rétractation
D) L'assurance emprunteur

III) Les garanties
A) Le gage
B) Le cautionnement

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - LOI ALUR - RÉGLEMENTATION ET GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack IMMO - Loi ALUR - Réglementation et garantie loyers impayés" aborde notamment la déontologie des professionnels de l'immobilier, la LCB-FT et les garanties permettant de se prémunir contre les loyers impayés.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra être titulaire de la carte professionnelle mention :
  - Transactions sur immeubles et fonds de commerce
  - Gestion immobilière
  - Syndic de copropriété
  - Marchand de listes

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IMMO - Loi ALUR - Réglementation et garantie loyers impayés** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- Thématique(s) : Réglementation, Immobilier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of

management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Développer la performance commerciale
II) Assurance garantie loyers impayés
III) La LCB-FT dans le secteur immobilier
IV)L'agent immobilier : obligation d'information et devoir de conseil
V) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ?
VI) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations

PROGRAMME DE FORMATION
ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente le mécanisme de l'assurance garantie loyers impayés.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, et les intermédiaires en assurance qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser le mécanisme de l'assurance garanties loyers impayés.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Assurance garantie loyers impayés** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IMMO
- 2h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : 2
- Thématique(s) : Gestion du Patrimoine Particuliers, Location immobilière

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction
Section 1. L'assurance en couverture des loyers impayés dite GLI
Section 2. La "garantie" VISALE (Visa pour le logement et l'Emploi)

PROGRAMME DE FORMATION
FORMATION FINANCE NUMÉRIQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation finance numérique délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs.

Cet investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Cette formation peut être suivie en totalité (4 blocs pour une durée de 20h) ou par bloc de formation.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser l'environnement de la finance numérique ;
- connaitre les instruments et les acteurs de la finance numérique ;
- maitriser les opérations liées à la finance numérique ;
- connaitre les règles relatives à la fiscalité et la succession en matière de finance numérique.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseillers en gestion de patrimoine, les conseillers en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la formation (*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Formation finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 4
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 4
- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- Thématique(s) : Finance numérique

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 20 heures est une formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 60 questions et d'une durée de 1h30.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités).
  Bruno Delpeut (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la formation en finance numérique il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1/ Les instruments de la finance numérique (5h)
- Genèse de la finance Numérique
- La Blockchain
- La finance décentralisée (DeFi)
- Les différents types d'actifs sur blockchain

2/ Les acteurs de la finance numérique (5h)
- Les PSAN/PSCA/CASP ou prestataires de services sur actifs numériques
- Les régulateurs
- Les émetteurs et souscripteurs de jetons
Les exchanges centralisés et décentralisés
Les organisations autonomes décentralisées (DAO)
- Les intermédiaires en biens divers

3/ Les opérations de la finance numérique (5h)
- Les services sur actifs numériques
- Les méthodes de financement : ICO
- Les outils de la Finance décentralisée (DeFi)
- La sécurisation des opérations

4/ Allocations, fiscalité et succession (5h)
- Comment mettre en place une stratégie de diversification sur actifs numériques pour vos clients
- Sécurité et conservation des actifs numériques de vos clients
- Comment intégrer les actifs numériques dans un bilan patrimonial ?
- Fiscalité PP et PM
- La succession

PROGRAMME DE FORMATION
LES INSTRUMENTS DE LA FINANCE NUMÉRIQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation "Les instruments de la finance numérique" délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs. Il s'agit du premier bloc de la formation Finance numérique comprenant 4 blocs de formation. Ce module peut être suivi de manière autonome.

Cet investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les instruments de la finance numérique.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseilles en gestion de patrimoine, les conseilles en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la formation (*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les instruments de la finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **5 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IAS/DDA
- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 1
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 1
- IAS/DDA : Assurances divers : 1
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- Thématique(s) : Finance numérique

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 5 heures est une formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 20 questions et d'une durée de 25 minutes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités).
  Bruno Delpeut (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la formation en finance numérique il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Genèse de la finance Numérique
La Blockchain
La finance décentralisée (DeFi)
Les différents types d'actifs sur blockchain

PROGRAMME DE FORMATION
LES ACTEURS DE LA FINANCE NUMÉRIQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation "Les acteurs de la finance numérique " délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs. Il s'agit du deuxième bloc de la formation Finance numérique comprenant 4 blocs de formation. Ce module peut être suivi de manière autonome.

Cet investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les acteurs de la finance numérique.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseilles en gestion de patrimoine, les conseilles en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la formation (*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les acteurs de la finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **5 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IAS/DDA
- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 1
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 1
- IAS/DDA : Assurances divers : 1
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- Thématique(s) : Finance numérique

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 5 heures est une formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 20 questions et d'une durée de 25 minutes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités).
  Bruno Delpeut (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la formation en finance numérique il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les PSAN/PSCA/CASP ou prestataires de services sur actifs numériques
Les régulateurs
Les émetteurs et souscripteurs de jetons
- Les exchanges centralisés et décentralisés
- Les organisations autonomes décentralisées (DAO)
Les intermédiaires en biens divers

PROGRAMME DE FORMATION
LES OPÉRATIONS DE LA FINANCE NUMÉRIQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation "Les opérations de la finance numérique " délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs. Il s'agit du troisième bloc de la formation Finance numérique comprenant 4 blocs de formation. Ce module peut être suivi de manière autonome.

Cet investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les opérations liées à la finance numérique.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseilles en gestion de patrimoine, les conseilles en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la formation (*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Les opérations de la finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **5 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IAS/DDA
- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 1
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 1
- IAS/DDA : Assurances divers : 1
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- Thématique(s) : Finance numérique

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 5 heures est une formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 20 questions et d'une durée de 25 minutes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités).
  Bruno Delpeut (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la formation en finance numérique il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les services sur actifs numériques
Les méthodes de financement : ICO
Les outils de la Finance décentralisée (DeFi)
La sécurisation des opérations

PROGRAMME DE FORMATION
ALLOCATIONS, FISCALITÉ ET SUCCESSION EN FINANCE NUMÉRIQUE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation "Allocations, fiscalité et succession en finance numérique" délivrée par l'institut Juriscampus a pour objectif d'apporter un premier niveau d'expertise sur les crypto-actifs. Il s'agit du quatrième bloc de la formation Finance numérique comprenant 4 blocs de formation. Ce module peut être suivi de manière autonome.

Cet investissement a connu un essor important ces dernières années. C'est pourquoi les CGP, les CIF, ainsi que tous les professionnels de la gestion de patrimoine doivent être en capacité de répondre aux interrogations de leur client afin de les conseiller au mieux.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les règles relatives à la fiscalité et la succession en matière de finance numérique.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les conseilles en gestion de patrimoine, les conseilles en investissements financiers, les professionnels, les étudiants de master, à toute personne souhaitant certifier ses connaissances en Finance numérique.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - aucun prérequis obligatoire, néanmoins un niveau licence / master ou l'obtention de l'examen AMF* ou des connaissances préalables en finance sont un plus pour suivre la formation (*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39 et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF.)

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Allocations, fiscalité et succession en finance numérique** représente un volume horaire d'enseignement de **5 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IAS/DDA
- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 1
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 1
- IAS/DDA : Assurances divers : 1
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- Thématique(s) : Finance numérique

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 5 heures est une formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'évaluation prend la forme d'un QCM composé de 20 questions et d'une durée de 25 minutes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Jean-Marc Moulin (Professeur des universités).
  Bruno Delpeut (CEO Stelaris), Chloé Desenfans (CEO Blockchain Process Security), Nicolas Marchesse (CEO Blockchain Process

Security), Matthieu Quiniou (Avocat à la Cour d'Appel de Paris).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la formation il faut obtenir au moins 80% de bonnes réponses au QCM.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU, Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Comment mettre en place une stratégie de diversification sur actifs numériques pour vos clients
Sécurité et conservation des actifs numériques de vos clients
Comment intégrer les actifs numériques dans un bilan patrimonial ?
Fiscalité PP et PM
La succession

PROGRAMME DE FORMATION
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE BLANCHIMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Pour prévenir les risques de blanchiment, il est essentiel de mettre en place au sein de sa structure une cartographie des risques de blanchiment. Cette formation s'attache à vous expliquer comment consituer une cartographie des risques de blanchiement.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- réaliser une cartographie des risque de blanchiment ;
- maitriser les concepts et principes liés à la cartographie des risques de blanchiment.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Cartographie des risques de blanchiment** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : LCB-FT,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les étapes de la mise en œuvre d'une cartographie des risques
A) Identification des risques
B) Evaluation des risques
II) Définition et mise en place de Mesures de Contrôle
III) Surveillance, suivi et amélioration continue

PROGRAMME DE FORMATION
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Pour prévenir les risques de corruption, il est essentiel de mettre en place au sein de sa structure une cartographie des risques de corruption. Cette formation s'attache à vous expliquer comment consituer une cartographie des risques de corruption.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- réaliser une cartographie des risque de corruption ;
- maitriser les concepts et principes liés à la cartographie des risques de corruption.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Cartographie des risques de corruption** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Définition et principales interrogations soulevées par la cartographie anticorruption
II) La détermination (incertaine) de l'objet de la cartographie anticorruption
A) La définition légale
B) La définition de l'AFA
III) La méthodologie générale de la cartographie

PROGRAMME DE FORMATION
CRÉDIT CONSOMMATION ET INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La législation impose que l'emprunteur reçoive une parfaite information que ce soit avant la souscription et pendant toute la durée du prêt. Ce module présente les règles qui encadrent la délivrance de cette information.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaître la réglementation relative à l'information de l'emprunteur dans le cadre d'un crédit consommation.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances sur le crédit consommtion et les notions du droit bancaire;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Crédit consommation et information de l'emprunteur** représente un volume horaire d'enseignement de **1 heure**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 1h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) L'information précontractuelle
II) L'information lors de la remise du contrat de prêt
III) L'information pendant le prêt

PROGRAMME DE FORMATION
DÉTECTION DES RISQUES DE BLANCHIMENT (ENQUÊTES INTERNES)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Il important d'être en mesure de déceler les risques de blanchiment au sein de sa structure. Cette formation mettra l'accent sur la détection de ces risques.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les éléments, indices lui permettant de détecter les risques de blanchiment.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : LCB-FT,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations déclaratives à TRACFIN
A) Objet de la déclaration
B) Portée de la déclaration
C) Sanction du défaut de déclaration
II) L'enquêtes interne / risque opération
A) Les sources de déclenchement d'une alerte
B) Les étapes de l'enquêtes internes

PROGRAMME DE FORMATION
DÉTECTION DES RISQUES DE CORRUPTION (ENQUÊTES INTERNES)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Il important d'être en mesure de déceler les risques de corruption au sein de sa structure. Cette formation mettra l'accent sur la détection de ces risques.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les éléments, indices lui permettant de détecter les risques de corruption.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Détection des risques de corruption (enquêtes internes)** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Qu'est-ce qu'une enquête interne ?
II) Le cadre juridique de l'enquête interne
III) L'enquête interne
A) Les stratégies d'enquêtes
B) Les questions axiales de l'enquête
C) L'entretien
D) La légalité des preuves
E) Le rapport pénal

PROGRAMME DE FORMATION
INVESTISSEMENT ET TRANSMISSION VIA UNE SARL FAMILIALE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation présente notamment les aspects juridiques et fiscaux de la SARL familiale et son utilisation pour mettre en place une location meublée.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine et de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les intermédiaires en assurance qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser le mécanisme de la SARL de famille

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier et de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Investissement et transmission via une SARL familiale** représente un volume horaire d'enseignement de **3 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 3h IMMO
- 3h IAS/DDA

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Introduction à la SARL de famille et à la location meublée :
Définition et caractéristiques de la SARL de famille.
Avantages de la location meublée en société.
Conditions pour qu'une SARL soit qualifiée de SARL de famille.

2. Aspects juridiques et fiscaux :
Structure juridique de la SARL de famille.
Régime fiscal applicable
Statuts de loueur en meublé (LMP ou LMNP) et leurs implications fiscales et sociales.

3. Gestion et fonctionnement de la SARL de famille :
Gestion des biens immobiliers dans le cadre de la SARL.
Répartition du capital social et compte courant d'associé.
Transmission du patrimoine et démembrement des titres sociaux.

4. Avantages et inconvénients :
Analyse des avantages tels que la valorisation des immeubles, la responsabilité limitée des associés, et les droits de mutation.
Inconvénients et risques, tels que les coûts de création, les risques locatifs, et la gestion de la trésorerie.

5. Études de cas et exemples pratiques
Présentation d'exemples concrets
Stratégies d'optimisation dans des situations spécifiques.

6. Conclusion et perspectives

PROGRAMME DE FORMATION
PROGRAMME CONFORMITÉ ANTIBLANCHIMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le programme de conformité antiblanchiment correspond à la politique mise en œuvre par l'entreprise pour prévenir et détecter les risques en matière de blanchiment, et mettre en place les mesures correctives adéquates afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur. Cette formation vous permettra de mettre en place un tel programme.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- réaliser un programme conformité antiblanchiment ;
- maitriser les concepts et principes liés au programme conformité antiblanchiment.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Programme conformité antiblanchiment** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : LCB-FT,

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Le blanchiment, objet du programme de conformité antiblanchiment
A) L'infraction d'origine
B) Le produit de l'infraction
C) Les faits de blanchiment
II) Les mesures du programme de conformité antiblanchiment
A) L'engagement de la direction
B) Evaluation des risques
C) Politiques et procédures
D) Processus de connaissance du client (KYC)
E) Formation et sensibilisation

PROGRAMME DE FORMATION
PROGRAMME CONFORMITÉ ANTICORRUPTION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le programme de conformité anticorruption correspond à la politique mise en œuvre par l'entreprise pour prévenir et détecter les risques en matière de corruption, et mettre en place les mesures correctives adéquates afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur. Cette formation vous permettra de mettre en place un tel programme.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- réaliser un programme conformité anticorruption ;
- maitriser les concepts et principes liés au programme conformité anticorruption.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance, les professionnels de l'immobilier, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Programme conformité anticorruption** représente un volume horaire d'enseignement de **4 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 4h IMMO
- 4h IAS/DDA
- 4h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurances divers : 4
- IMMOBILIER/LOI Alur : 4
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 4
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 4
- IOBSP : Crédit immobilier : 4
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 4
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 4
- Thématique(s) : Réglementation

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Définition et intérêts du programme de conformité
II) Les sources du programme de conformité
III) L'objet du programme de conformité
IV) Le contenu du programme de conformité
V) Le contrôle et les sanction du non-respect du programme de conformité

PROGRAMME DE FORMATION
REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Regroupement de crédit et information de l'emprunteur" présente les différents aspects de l'information de l'emprunteur dans le cadre d'un regroupement de crédits que ce soit en amont de la conclusion du contrat, lors de la conclusion ou pendant la durée du prêt.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les règles liées à l'information de l'emprunteur dans le cadre d'un regroupement de crédit.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances sur le regroupement de crédit et les notions du droit bancaire;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Regroupement de crédit et information de l'emprunteur** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : Crédits aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LE BEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) L'information précontractuelle
II) L'information lors de la remise du contrat de prêt
III) L'information pendant le prêt

PROGRAMME DE FORMATION
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DES CIF 2024 - 7H

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Cette formation permet de répondre aux exigences légales de formation annuelle des CIF.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- Justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne disposant du statut CIF souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis aux obligations de formation annuelle continue.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures** .

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Emilie MAZZEI ; Anne-Laure BLANCHARD ; Cindy RUBAL HOYER.
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU

Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?
F)Conflit d'intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d'intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d'intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l'AMF relative au traitement des réclamations
B)L'évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L'association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l'AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l'association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Fiscalité, Réglementation, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations - 2h Immo déontologie non discrimination
II) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? 2h Immo déontologie
III) La fiscalité de La location meublée professionnelle (LMP) et non professionnelle (LMNP) - 4h Immo
IV) Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance - 2h IAS/DDA
V) Les clés de la communication digitale - 3h Immo - IAS/DDA
VI) Argumenter et conclure - 4h Immo - IAS/DDA
VII) Les taux d'intérêt et les taux d'usure - 2h IOBSP (crédit immobilier)
VIII) Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision - 3h Immo - IAS/DDA - IOBSP (crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie, RAC, service de paiement, autres activités)
IX) Finance durable : les préférences de durabilité du client - 3h IAS/DDA
X) Les garanties en matière de crédit - 2h IOBSP (crédit immobilier)
XI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?

Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?
F)Conflit d'intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d'intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d'intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l'AMF relative au traitement des réclamations
B)L'évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L'association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l'AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l'association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - 15H - ASSURANCE DE PERSONNES

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack DDA/IAS - 15h - Assurance de personnes" présente différentes thématiques d'assurances avec une partie prévoyance du chef d'entreprise, le calcul des plafonds de versement sur les plans d'épargne retraite. Il aborde également la question de la souscription d'une assurance-vie par un personne vulnérable ou la qualité de bénéficiaire de ce type de personne. Il sera par ailleurs question des préférences de durabilité du client et de la cartographie des risques en matière de blanchiment.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurances et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser le calcul des plafonds des plans d'épargne retraite et des mécanismes de prévoyance pour les chefs d'entreprise ;
- savoir aborder la question des préférences de durabilité avec son client ;
- mettre en place une cartographie des risques de blanchiment ;
- connaitre les spécificités d'une assurance vie en présence d'une personne vulnérable.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire lié à l'assurance
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - 15h - Assurance de personnes** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- Thématique(s) : Assurance de personne, Prévoyance, LCB-FT

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Approche pratique : personne vulnérable et assurance vie
II)La protection sociale du chef d'entreprise (prévoyance)
III)Comment calculer les plafonds de versements sur les plans d'épargnes retraite ?
IV)Finance durable : les préférences de durabilité du client
V)Cartographie des risques de blanchiment

PROGRAMME DE FORMATION
PACK DDA/IAS - 15H - ASSURANCE DE BIENS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack DDA/IAS - 15h - Assurance de biens" présente différentes thématiques d'assurances de biens, avec la multirisque habitation, les risques d'entreprise, la garantie loyers impayés, construction.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en assurances et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les règles des assurances construction, multirisques habitations, des risques d'entreprise ;
- mettre en place une cartographie des risques de blanchiment.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en assurance et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire lié à l'assurance
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack DDA/IAS - 15h - Assurance de biens** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- Thématique(s) : Assurance de biens

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UTC capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Assurance multirisques habitation
II)Cartographie des risques de blanchiment
III)Les assurances des risques d'entreprise
IV)Assurance garantie loyers impayés
V)Assurances et construction

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - LOI ALUR - 10H - LOCATION IMMOBILIÈRE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack Immo - Loi Alur - 10h - Location immobilière" traite de plusieurs thématiques immobilières. Ainsi, un focus sera fait sur l'assurance garantie loyers impayés et la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier. Sur le plan fiscal, c'est la question des revenus fonciers et du traitement du déficit qui sera abordée. Enfin, les clés de la communication digitale seront traitées.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- connaitre les règles de la réglementation environnementale ;
- maitriser les règles de l'assurance garantie loyers impayés et des revenus fonciers ;
- maitriser les clés de la communication digitale.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire de la gestion immobilière ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Immo - Loi Alur - 10h - Location immobilière** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures** .

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 10h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 10
- Thématique(s) : Fiscalité, Gestion immobilière

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Assurance garantie loyers impayés
II)Les clés de la communication digitale
III)Les revenus fonciers et le traitement des déficits
IV)L'impact de la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - LOI ALUR - 14H - PATRIMOINE IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack Immo - Loi Alur - 14h - Patrimoine immobilier " contient plusieurs thématiques. Seront ainsi abordés, le contrat de vente immobilière, la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier, le régime des plus-values immobilières, le syndic de copriété. Pour finir la SCI sera abordée sous l'angle fiscal avec une comparaison IR/IS.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les règles fiscales (IR/IS) de la SCI et des plus-value immobilières ;
- connaitre les règles de la réglementation environnementale et du contrat de vente immobilière ;
- connaitre le fonctionnement du syndic du copropriété.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire de la gestion immobilière ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Immo - Loi Alur - 14h - Patrimoine immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : Fiscalité, Vente immobilière

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)La SCI : le match IR/IS
II)Quel est le régime des plus-values immobilières ?
III)Le syndic de copropriété
IV)L'impact de la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier
V)Le contrat de vente immobilière classique

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IMMO - LOI ALUR - 14H - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET RÉGLEMENTATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack Immo - Loi Alur - 14h - Activités immobilières et réglementation" contient plusieurs thématiques. Il est question dans ce module de réglementation avec la LCB-FT, la cartographie des risques corruption et la réglementation environnementale dans le secteur immobilier. De plus, ce pack aborde la question du cadre juridique de la protection des personnes vulnérables. Un dernier module traitera de la découverte client.

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- mettre en place une cartographie des risques de corruption ;
- connaitre les règles de la LCB-FT et de la réglementation environnementale ;
- maitriser le cadre juridique de la protection des personnes vulnérables ;
- découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de l'immobilier et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire de la gestion immobilière ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Immo - Loi Alur - 14h - Activités immobilières et réglementation** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO

Informations complémentaires

- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- Thématique(s) : LCB-FT, Activité immobilière

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)La LCB-FT dans le secteur immobilier
II)Cartographie des risques de corruption
III)L'impact de la réglementation environnementale dans le secteur de l'immobilier
IV)Le cadre juridique de la protection des personnes vulnérables
V)Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - 7H - ACTIVITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack IOBSP - 7h - activité crédit immobilier" présente l'assurance emprunteur et la cartographie des risques de blanchiment.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- maitriser les règles de l'assurance emprunteur ;
- mettre en place une cartographie des risques de blanchiment.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire lié à l'activité crédit immobilier
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - 7h - activité crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **7 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Crédit aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	
Modalités d'accompagnement	
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Cartographie des risques de blanchiment 4h IOBSP (crédit immobilier) - 1h (crédit consommation, service de paiement, RAC, autres activités)
II)L'assurance emprunteur 3h IOBSP (crédit immobilier)

PROGRAMME DE FORMATION
PACK IOBSP - 8H - ACTIVITÉS CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module de formation "Pack IOBSP - 8h - activités crédit immobilier et crédit consommation " présente 2 thématiques liées à l'activité des IOBSP, avec d'une part la problématique du surendettement des particuliers et d'autres part sur les documents nécessaires pour un crédit immobilier.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- savoir faire face aux difficultés de son débiteur ;
- connaitre les documents obligatoires en matière de crédit immobilier.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement et les professionnels de la gestion de patrimoine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - connaitre le vocabulaire du secteur bancaire
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack IOBSP - 8h - activités crédit immobilier et crédit consommation** représente un volume horaire d'enseignement de **8 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 8h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- Thématique(s) : Crédit aux particuliers

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I)Crédit immobilier : Les documents standardisés et obligatoires 4h IOSBP (crédit immobilier) - 1h IOBSP (RAC)
II)Le surendettement des particuliers : faire face aux difficultés de son débiteur 4h IOBSP (crédit immobilier) - 1h (crédit consommation, service de paiement, RAC, autres activités)

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP - EXPERT 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2024 - Expert - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier, les conseillers en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP - Expert 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Finance, LCB-FT, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - 3h IAS - IOBSP
II) Le pacte dutreil - 4h IMMO - IAS - IOBSP
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS
VI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?

F)Conflit d’intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d’intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d’intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l’AMF relative au traitement des réclamations
B)L’évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L’association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l’AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l’association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP - EXPERT 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2024 - Expert - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier, les conseillers en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP - Expert 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - Les garanties en matière de crédit - 3h IAS - IOBSP
II) Le pacte dutreil - 4h IMMO - IAS
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS
VI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?
F)Conflit d'intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d'intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d'intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l’AMF relative au traitement des réclamations
B)L’évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L’association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l’AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l’association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK EXPERT - 2024 - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack 2024 - Expert - IOBSP - IMMO - IAS » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Expert - 2024 - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **17 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Finance, LCB-FT, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - 3h IAS - IOBSP
II) Le pacte dutreil - 4h IMMO - IAS - IOBSP
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS

PROGRAMME DE FORMATION
PACK EXPERT - 2024 - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack 2024 - Expert - IOBSP - IMMO - IAS » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Expert - 2024 - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **17 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur

patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - Les garanties en matière de crédit - 3h IAS - IOBSP
II) Le pacte dutreil - 4h IMMO - IAS
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS

PROGRAMME DE FORMATION
PACK 2024 -FORMATION IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack 2024 -Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack 2024 -Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **27 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Fiscalité, Réglementation, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations - 2h Immo déontologie non discrimination
II) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? 2h Immo déontologie
III) La fiscalité de La location meublée professionnelle (LMP) et non professionnelle (LMNP) - 4h Immo
IV) Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance - 2h IAS/DDA
V) Les clés de la communication digitale - 3h Immo - IAS/DDA
VI) Argumenter et conclure - 4h Immo - IAS/DDA
VII) Les taux d'intérêt et les taux d'usure - 2h IOBSP
VIII) Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision - 3h Immo - IAS/DDA - IOBSP
IX) Finance durable : les préférences de durabilité du client - 3h IAS/DDA
X) Les garanties en matière de crédit - 2h IOBSP

PROGRAMME DE FORMATION
EXAMEN AMF FINANCE DURABLE* - FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, qui s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée, est un organisme de formation certifié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'examen AMF Finance durable depuis le 28 septembre 2021 sous le numéro FD-4. L'examen finance durable est un module complémentaire à l'examen AMF sur le contenu des connaissances minimales (il ne permet donc pas l'obtention du statut CIF).
*Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- comprendre les concepts essentiels du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : L'examen finance durable s'adresse en particulier aux professionnels exerçant la fonction de vendeur et souhaitant disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable, en comprendre les concepts essentiels et acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins.
  Il est également accessible à toute personne désireuse de démontrer l'acquisition de connaissances socles de « place » dans le domaine.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir de l'appétence pour le domaine de la finance, et plus particulièrement pour la finance durable.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Examen AMF Finance Durable* - Formation** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un examen final d'une durée de 1 heure et 30 minutes portant sur 60 QCM.
L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.
Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses.

L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes non autorisées) avec un seul écran connecté ;
- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et attestation de réussite en cas d'obtention de l'examen par le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé…).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1) La finance durable et les principales notions
2) Le cadre réglementaire français et européen
- L'harmonisation et l'accroissement de la transparence
- La durabilité des activités d'un point de vue environnemental
- L'impact sur la réglementation européenne et française existante
3) Les entreprises et les acteurs non financiers : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
4) Les approches extra financières dans le domaine de la gestion d'actifs
5) La commercialisation des produits liés à la finance durable

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET DE FORMATION ORIAS LIVRET CIF

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret CIF est nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de l'examen AMF (*en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF).

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant capable de :
- répondre aux exigences fixées par l'AMF en matière de compétence professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers (sous réserve de justifier en plus de l'examen AMF*) ;
- connaître l'ensemble de l'environnement technique et réglementaire de l'activité.
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir le statut de Conseiller en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions relatives aux services et aux marchés financiers ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret de formation ORIAS Livret CIF** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Emeric LEBEL (Ingénieur patrimonial, chercheur), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Virginie TRICOIT (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 50% de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers

Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
Les instruments financiers
La supervision des Conseillers en Investissements Financiers

Module 2 : Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers

Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
Les services d'investissement
Le régime de l'offre au public de titres financiers
Les différents types de risques

Module 3 : Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers

Confidentialité, protection des données personnelles, enregistrement et conservation des données
La connaissance et l'évaluation du client
L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
L'information du client

Module 4 : Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers

Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
La règlementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Le traitement des réclamations clients

Module 5 : La gouvernance des instruments financiers

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET CIF (ORIAS) ET EXAMEN AMF*

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret CIF (ORIAS) et examen AMF* est une double formation qui permet d'obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en investissements financiers (CIF).
Elle se compose de la réalisation du livret de formation 150 h (ORIAS) nécessaire pour toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de Conseiller en Investissements Financiers, ainsi que de l'examen AMF (obligatoire pour obtenir le statut CIF en vertu du règlement général de l'AMF).
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF (agrément C-20 en date du 10 juillet 2018).

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences fixées par l'AMF en matière de compétence professionnelle des Conseillers en Investissements Financiers
- connaître l'ensemble de l'environnement technique et réglementaire de l'activité.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir le statut de Conseiller en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions relatives aux services et aux marchés financiers ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret CIF (ORIAS) et examen AMF*** représente un volume horaire d'enseignement de **180 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Le livret CIF 150h fait l'objet d'un examen sous forme d'un QCM de fin de formation sur la plateforme de formation permettant d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

L'examen AMF se déroule selon les modalités fixées par l'Autorité des marchés financiers. A savoir :
- un examen final d'une durée de 2 heures portant sur 120 QCM.
- L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.
- Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « C » (culture financière) et à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « A » (connaissances indispensables). Les deux catégories ne sont pas fongibles et ne peuvent pas se compenser.
L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes non autorisées) avec un seul écran connecté ;
- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances. Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 50% de bonnes réponses. En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Livret de formation CIF 150 h :
Module 1 : Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers

Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
Les instruments financiers
La supervision des Conseillers en Investissements Financiers

Module 2 : Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers

Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
Les services d'investissement
Le régime de l'offre au public de titres financiers
Les différents types de risques

Module 3 : Règles de bonne conduite des Conseillers en Investissements Financiers

Confidentialité, protection des données personnelles, enregistrement et conservation des données
La connaissance et l'évaluation du client
L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
L'information du client

Module 4 : Règles d'organisation des Conseillers en Investissements Financiers

Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
La règlementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Le traitement des réclamations clients

Module 5 : La gouvernance des instruments financiers

Examen AMF 30h :
1. Cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international

2. Déontologie, conformité et organisation déontologique des établissements
3. Sécurité financière : lutte contre le Blanchiment, le terrorisme et la corruption ; les embargos
4. Réglementation "Abus de marché"
5. Commercialisation d'instruments financiers, démarchage bancaire et financier, vente à distance et conseil du client
6. Relation avec les clients
7. Instruments financiers, crypto-actifs et leurs risques
8. Gestion collective / Gestion pour compte de tiers
9. Fonctionnement et organisation des marchés
10. Post-marché et infrastructures de marché
11. Emissions et opérations sur titres
12. Bases comptables et financières

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP niveau I nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP I - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU II + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul statut IOBSP niveau II + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut d'IOBSP niveau I nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau II en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP I - cumul statut IOBSP niveau II + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU III (HORS CRÉDIT IMMOBILIER) + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul statut IOBSP niveau III (hors crédit immobilier) + formation - Compétence des salariés permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau III (hors statut crédit immobilier) en sus de la formation de 12 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul statut IOBSP niveau III (hors crédit immobilier) + formation - Compétence des salariés** représente un volume horaire d'enseignement de **12 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **18 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **16 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire) : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **28 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit et crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **22 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).

Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP niveau II nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul expérience professionnelle + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP 40H OBTENTION DU STATUT IOBSP II - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU III (HORS STATUT CRÉDIT IMMOBILIER) + FORMATION (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul statut IOBSP niveau III (hors statut Crédit Immobilier) + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut d'IOBSP niveau II nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau III (hors statut crédit immobilier) en sus de la formation de 40 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP 40H Obtention du statut IOBSP II - cumul statut IOBSP niveau III (hors statut Crédit Immobilier) + formation (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY

(Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU I (LIVRET DE FORMATION ORIAS)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau I (Livret de formation ORIAS) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau I (Livret de formation ORIAS)** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les entreprises d'assurances
L'opération d'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte contre le blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection du risque
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS NIVEAU I PASSERELLE (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 3 ET 4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 3 et 4 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers et les agents généraux en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IAS Niveau II présentant clairement les enseignements suivis (UE1, UE2, UE4 (attention cette UE est l'UE5 en niveau I))

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 3 et 4** représente un volume horaire d'enseignement de **65 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

ET
Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS NIVEAU I PASSERELLE (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 4 ET 5

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 4 et 5 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les courtiers et les agents généraux en assurance (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IAS Niveau II présentant clairement les enseignements suivis (UE1, UE2 et UE3).

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS Niveau I PASSERELLE (Livret de formation ORIAS) - UE 4 et 5** représente un volume horaire d'enseignement de **65 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Unité 4 : Assurances de personnes : les contrats collectifs
L'assurance de groupe
Les contrats collectifs au profit des salariés

ET
Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 1, 2 ET 3

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 3 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataires en assurance (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 3** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tronc commun : UV1 et 2
Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Une spécialité au choix parmi les suivantes : UV3 ou UV4

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IAS - NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS) - UE 1, 2 ET 4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 4 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise. JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataires en assurance (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire juridique associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IAS - Niveau II (Livret de formation ORIAS) - UE 1, 2 et 4** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Tronc commun : UV1 et 2
Unité 1 : Les savoirs généraux
La présentation du secteur de l'assurance
Les différentes catégories d'assurance
L'intermédiation en assurance
La relation avec le client
La lutte anti-blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité invalidité - décès - dépendance - santé
L'assurance contre les risques corporels
La dépendance
L'assurance complémentaire santé

Une spécialité au choix parmi les suivantes : UV3 ou UV4

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

Unité 4 : Assurances de biens et de responsabilité
L'appréciation et la sélection des risques
Les différents types de contrats
Les assurances des risques de l'entreprise
La présentation des garanties et la tarification
La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE3

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE3 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE3** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 3 : Les assurances de personnes : assurance vie et capitalisation
La prise en compte des besoins
Les principales catégories de contrats
Les spécificités

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE4

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE4permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE4** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 4 : ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS
4.1 L'assurance de groupe
4.2 Contrats collectifs au profit des salariés

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE2

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE2 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE2** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES INCAPACITE INVALIDITE - DECES - DEPENDANCE - SANTE
2.1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès)
2.2 La dépendance
2.3 L'assurance complémentaire santé

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE1

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE1 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelleposées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE1** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un livret est remis après réalisation et validation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 1 : LES SAVOIRS GENERAUX
1.1 La présentation du secteur de l'assurance
1.2 Les entreprises d'assurances
1.3 L'opération d'assurance
1.4 Les différentes catégories d'assurance
1.5 L'intermédiation en assurance
1.6 La relation avec le client
1.7 La lutte contre le blanchiment

PROGRAMME DE FORMATION
INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE - NIVEAU III - UE5

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret de formation ORIAS Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE5 permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par la loi.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en assurances niveau III, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.
JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire ou les mandataire d'assurance à titre accessoire (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en assurance.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en assurance et en intermédiation ;
  - connaître le vocabulaire associé.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Intermédiaire en Assurance - Niveau III - UE5** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne égale ou supérieure à 50 % de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation après réalisation d'un QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE 5 : ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE
5.1 L'appréciation et la sélection du risque
5.2 Les différents types de contrats
5.3 Les assurances des risques d'entreprises
5.4 La présentation des garanties et la tarification
5.5 La vie du contrat

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le livret IOBSP Niveau I (Livret de formation ORIAS - Dirigeant) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau I, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau I en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions

- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **100 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **70 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) :

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **110 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **130 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **120 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **90 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommtion et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **140 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT DE CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit de consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit de consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU I - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT IMMOBILIER ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau I - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement, crédit immobilier et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **150 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 60h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET CRÉDIT DE TRÉSORERIE - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Crédit consommation et crédit de trésorerie - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et crédit de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités service de paiement, regroupement de crédit et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Crédit consommation et crédit de trésorerie - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 20h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL STATUT IOBSP NIVEAU II + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul statut IOBSP niveau II + formation - Compétence des salariés permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut nécessite que l'apprenant justifie du statut IOBSP niveau II en sus de la formation de 12 heures. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul statut IOBSP niveau II + formation - Compétence des salariés** représente un volume horaire d'enseignement de **12 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et

des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **18 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **16 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Module de spécialités (obligatoire) : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **28 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit et crédit immobilier .

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit et crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).

- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et

de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY

(Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions

- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **22 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU I - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau I - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable

- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II (LIVRET DE FORMATION ORIAS - DIRIGEANT)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP niveau II permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.
Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau II, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau II en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II (Livret de formation ORIAS - Dirigeant)** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle

- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **50 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **42 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire) :

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **56 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **68 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **62 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et crédit consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **48 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommtion et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **74 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP NIVEAU II - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement, crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau II) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau II souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP Niveau II - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **80 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 30h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialité (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 12h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Le regroupement de crédits - 12h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 6h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 20h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ LE REGROUPEMENT DE CRÉDITS - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Le regroupement de crédits - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : le regroupement de crédits.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Le regroupement de crédits - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module n°2 : le regroupement de crédits - 20h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, SERVICE DE PAIEMENT ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit consommation et de trésorerie, service de paiement et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ CRÉDIT IMMOBILIER, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **36 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite
- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU II - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION - COMPÉTENCE DES SALARIÉS - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT, CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, CRÉDIT IMMOBILIER ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau II - cumul expérience professionnelle + formation - Compétence des salariés - spécialité Regroupement de crédit, crédit consommation et de trésorerie, crédit immobilier et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module général - 12h
Unité 1 : Les savoirs généraux
- Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP (art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution

Unité 2 : Connaissances générales sur le crédit
- Nature, caractéristiques, finalités des différentes formes de crédit aux particuliers
- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit

Unité 3 : Notions générales sur les garanties
- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

Unité 4 : Notions générales sur les assurances des emprunteurs
- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

Unité 5 : Les règles de bonne conduite

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

Unité 6 : Contrôles et sanctions
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions
- Les contrôles internes et l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.
- La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque
- Ses conséquences pour l'IOBSP
- ACPR : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

Modules de spécialités (obligatoire)

Module n°1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie - 6h
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°2 : le regroupement de crédits - 6h
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°3 : Les services de paiements - 4h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module n°4 : Le crédit immobilier 12h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Service de paiement - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : Service de paiement.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et crédit immobilier.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Service de paiement - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Les services de paiements - 10h
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP 40 HEURES - NIVEAU III CRÉDIT IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Livret IOBSP 40 heures - Niveau III Crédit immobilier permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement niveau III option crédit immobilier, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur, afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement niveau III option Crédit Immobilier ;
- être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III crédit immobilier en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP 40 heures - Niveau III Crédit immobilier** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Environnement de la banque et de l'assurance :
- Organisation du système bancaire international, européen et français
- La protection de la clientèle comme élément de la stabilité financière
- Le respect des règles de conformité des opérations à la réglementation et des règles de protection de la clientèle
- Le rappel de la législation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

2. Environnement du marché immobilier français
- La structure du marché immobilier
- Les différents acteurs et leurs rôles (les notaires, les agents immobiliers, les promoteurs, les lotisseurs, les constructeurs, les conseillers en investissements financiers, les conseillers en gestion de patrimoine, les IOBSP)
- Les bases du droit immobilier (les notions de propriété immobilière et de droit des sols, les différentes opérations immobilières finançables (neuf, y compris les opérations de vente en état futur d'achèvement, ancien, travaux), les procédures d'achat d'un bien immobilier, l'organisation et fonctionnement de la publicité foncière et le cadastre

3. Encadrement de la distribution du crédit aux consommateurs relatif aux biens immobilier à usage résidentiels (« crédit immobilier ») :
- Cadre normatif de la distribution du crédit immobilier (et, notamment champ d'application du régime du crédit immobilier, information précontractuelle (FISE), explications adéquates à fournir à l'emprunteur, mise en garde de l'emprunteur, évaluation de la solvabilité de l'emprunteur)
- Cadre normatif de la conclusion du contrat de crédit immobilier, notamment (émission de l'offre de crédit, conclusion du contrat de crédit et du contrat principal, remboursement anticipé, défaut de paiement, renégociation de crédit, contrat de prêt en devises étrangères à l'euro)
- Démarchage bancaire et financier et spécificités de la vente à distance : caractéristiques, encadrement normatif
- Connaissance des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non coemprunteur, dès la formation du contrat et en cours d'exécution

4. Les crédits immobiliers:
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit immobilier notamment:
- Le taux annuel effectif global et le coût total du crédit
– La durée du crédit
– Les taux fixes, variables, capés
– Le montant total dû par l'emprunteur
– Le nombre et le contenu des échéances
– Le tableau d'amortissement
– Les techniques de financement
– La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit immobiliers que la personne en formation est susceptible de commercialiser, en distinguant les besoins de financement auxquels elles sont susceptibles de répondre et les emprunteurs éligibles, notamment :
– les prêts classiques et les particularités bancaires
– le prêt relais

– les prêts aidés
– les prêts conventionnés PAS et PC
– le prêt à taux zéro
– le PEL-CEL
– les prêts au titre de la participation des employeurs à l’effort de construction (PEEC)
– Les dispositifs d’investissements locatifs
– Les actes susceptibles d’intervenir au cours de la vie du crédit, notamment en cas de demande de remboursement anticipé

5. Les garanties :
– Les modalités de garantie des crédits et conditions de fonctionnement de la garantie
– Les différents types de garantie: garanties réelle et personnelle, hypothèque, privilèges immobiliers, cautionnement dont «caution bancaire» (forme et finalité), fonds de garantie

6. Les assurances :
– Notions générales sur les assurances des emprunteurs
– Les risques couverts
– Le principe de déliaison de l’assurance et du prêt, et la notion de «niveau de garantie équivalente»
– La fiche standardisée d’information
– Le dispositif AERAS

7. Les règles de bonne conduite et de rémunération :
– Les obligations professionnelles de protection de l’emprunteur
– exigence de connaissance de la situation financière et des besoins de l’emprunteur afin de proposer des crédits adaptés
– exigence de loyauté: obligation d’agir de manière honnête, équitable, transparente et professionnelle au mieux des droits et des intérêts des consommateurs
– Les règles de rémunération: prévention des conflits d’intérêts, gestion des risques

8. La prévention du surendettement et l’endettement responsable :
– Présentation et caractéristiques de situations de surendettement
– Connaissances et démarches nécessaires à la prévention du surendettement
– Présentation des principes et des procédures de traitement du surendettement
– Le traitement du surendettement: commission de surendettement, organisation, fonctionnement, saisine, rôle de la Banque de France

9. Contrôles et sanctions :
– Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions civiles et pénales
– ACPR et DGCCRF: compétences, contrôle, sanctions

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit de consommation et de trésorerie permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module de spécialité : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module de spécialité : le regroupement de crédits
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module de spécialité : Les services de paiements
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de spécialité :
Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module 2 : Les services de paiements
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE ET REGROUPEMENT DE CRÉDIT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie et regroupement de crédit** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de spécialité :
Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module 2 : le regroupement de crédits
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure

à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de spécialité :
Module 1 : le regroupement de crédits
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module 2 : Les services de paiements
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET IOBSP - NIVEAU III - SPÉCIALITÉ CRÉDIT CONSOMMATION ET DE TRÉSORERIE, REGROUPEMENT DE CRÉDIT ET SERVICE DE PAIEMENT

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le Livret de formation IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret IOBSP - Niveau III - spécialité crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement** représente un volume horaire d'enseignement de **20 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de spécialité :
Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation
- Le crédit à la consommation
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- La préparation d'un dossier de crédit à la consommation
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module 2 : le regroupement de crédits
- L'environnement du regroupement de crédits
- Le regroupement de crédits
- Connaissances et diligences à accomplir pour assurer une bonne information du candidat au regroupement
- Le dossier de regroupement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

Module 3 : Les services de paiements
- L'environnement des services de paiement
- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement
- La préparation d'un dossier de services de paiement
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
LIVRET COMPLÉMENTAIRE IOBSP NIVEAU III CRÉDIT IMMOBILIER - CUMUL EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE + FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Livret complémentaire IOBSP Niveau III Crédit immobilier - cumul expérience professionnelle + formation permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 9 juin 2016 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.

Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement Crédit immobilier, mais qui ne disposent pas de la capacité professionnelle requise.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau III crédit immobilier) ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant obtenir la capacité professionnelle de niveau III crédit immobilier en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - l'obtention du statut IOBSP nécessite que l'apprenant justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an au cours des 3 dernières années ou de 3 ans au cours des 10 dernières années en sus de la formation. Il s'agit là de 2 conditions cumulatives ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Livret complémentaire IOBSP Niveau III Crédit immobilier - cumul expérience professionnelle + formation** représente un volume horaire d'enseignement de **14 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- Environnement de la banque et de l'assurance
La protection du client
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
2 - Les règles de bonne conduite et de rémunération
La prévention des conflits d'intérêts
3 - La prévention du surendettement et de l'endettement responsable

PROGRAMME DE FORMATION
SPÉCIALITÉ LE CRÉDIT IMMOBILIER - (COMPLÉMENT IOBSP NIVEAU I)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Livret de formation ORIAS

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation Spécialité Le crédit immobilier - (complément IOBSP Niveau I) permet de satisfaire aux exigences de capacité professionnelle posées par l'arrêté du 18 juillet 2022 portant approbation des programmes de formation pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement exerçant une activité : crédit immobilier.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours adapté au terrain.

Objectifs de la formation :
A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences du livret de formation posées par la loi pour les salariés des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (délivrance du livret niveau I) en fonction de l'activité exercée ;
- être immatriculé (e) auprès de l'ORIAS.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Tout salarié d'un intermédiaire en opérations de banque et services de paiement de niveau I souhaitant obtenir la capacité professionnelle nécessaire à l'exercice de son activité.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'un livret de formation IOBSP niveau I comprenant un module générale et les spécialités crédit consommation et de trésorerie, regroupement de crédit et service de paiement.
  - être salarié d'un intermédiaire en opération de banque et service de paiement ;
  - avoir des notions en matière bancaire et financière ;
  - connaître le vocabulaire associé au secteur d'activité concerné.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Spécialité Le crédit immobilier - (complément IOBSP Niveau I)** représente un volume horaire d'enseignement de **40 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme de formation et volumétrie horaire prévus par arrêté du 18 juillet 2022
Module n°4 : Le crédit immobilier 40h
- L'environnement du crédit immobilier
- Les intervenants et le marché
- Le crédit immobilier
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Constitution du crédit immobilier
- Étude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

PROGRAMME DE FORMATION
PACK EXPERT CGP 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack Expert CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier, les conseillers en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Expert CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1
- Thématique(s) : Finance, LCB-FT, Gestion de patrimoine particulier

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - 3h IAS - IOBSP
II) Conduct risk : éthique des affaires et des pratiques commerciales - 4h IMMO - IAS - IOBSP
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS
VI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?

F)Conflit d’intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d’intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d’intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l’AMF relative au traitement des réclamations
B)L’évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L’association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l’AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l’association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
PACK EXPERT - CGP 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack Expert - CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier, les conseillers en investissements financiers.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Expert - CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **24 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de biens et de responsabilité / IARD : 15
- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Assurances divers : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Emeric LEBEL DE PENGUILLY (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.
Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.
En cas d'échec, une session de rattrapage sera organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les biais cognitifs en allocation d'actifs - 3h IAS
II) Conduct risk : éthique des affaires et des pratiques commerciales - 4h IMMO - IAS - IOBSP
III) Cartographie des risques de blanchiment - 4h IMMO - IAS - IOBSP
IV) Investissement et transmission via une SARL familiale - 3h IMMO - IAS - IOBSP
V) Les clés de la communication digitale - 3h IMMO - IAS
VI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client
B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?

F)Conflit d’intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d’intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d’intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l’AMF relative au traitement des réclamations
B)L’évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L’association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l’AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l’association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite

PROGRAMME DE FORMATION
CNCEF - PACK CGP 2024 - EXPERT - FORMATION CIF IOBSP IAS/DDA IMMO

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « CNCEF - Pack CGP 2024 - Expert - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Conseillers en investissements financiers, les Intermédiaires en Assurances (IAS), les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) et les professionnels en immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **CNCEF - PACK CGP 2024 - EXPERT - Formation CIF IOBSP IAS/DDA IMMO** représente un volume horaire d'enseignement de **26 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Assurances divers : 7
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 2
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h CIF
Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance 2h IAS
Cartographie des risques de blanchiment 4h IMMO, IAS, IOBSP
Finance durable : les préférences de durabilité du client 3h IAS - IOBSP
Investissement et transmission via une SARL familiale 3h IAS - IOBSP - IMMO
Les clés de la communication digitale 3h IMMO - IAS
Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations 2h IMMO
Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? 2h IMMO

PROGRAMME DE FORMATION
EXAMEN AMF* - FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le règlement général de l'AMF impose aux prestataires de services d'investissement et aux conseillers en investissements financiers de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions telles que définies par les articles 312-3 à 312-4, 314-9, 318-7 à 318-9 et 321-37 à 321-39, disposent d'un niveau de connaissances minimales sur des domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières.
*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF (agrément C-20 en date du 10 juillet 2018).

Objectifs de la formation :
L'objectif de cette réglementation est de s'assurer que les personnes concernées:
- ont une connaissance minimale de l'environnement réglementaire, des textes, des usages et des pratiques de marché, ainsi que des produits et services financiers ;
- disposent d'une culture et d'un vocabulaire communs ;
- peuvent répondre de façon appropriée aux questions des épargnants ;
- et, le cas échéant, les orienter vers des personnes plus expertes.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Conseillers en Investissements Financiers (CIF) ainsi que les personnes exerçant les fonctions définies par les articles 312-3 à 312-4, 314-9, 318-7 à 318-9 et 321-37 à 321-39 du règlement général de l'AMF chez les Prestataires de Services d'Investissement (PSI).
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - appartenir à l'une des trois grandes catégories de personnes suivantes :
  1) celles qui, chez les prestataires de services d'investissement, y compris les sociétés de gestion de portefeuille, informent ou conseillent des clients en vue de transactions sur instruments financiers,
  2) celles qui, pour les mêmes prestataires, exercent des fonctions clés déterminées sur les marchés financiers et/ou dans les relations avec les investisseurs,
  3) les conseillers en investissements financiers, CIF personnes physiques, dirigeants et salariés de CIF personnes morales, dès lors que ces salariés délivrent des conseils en investissement à la clientèle.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Examen AMF* - Formation** représente un volume horaire d'enseignement de **30 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Cette formation permet au candidat de se présenter à une seconde session d'examen en cas d'échec à la première session.

Un examen final d'une durée de 2 heures portant sur 120 QCM.
L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.
Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « C » (culture financière) et à 80% de bonnes réponses pour les questions liées aux sujets « A » (connaissances indispensables). Les deux catégories ne sont pas fongibles et ne peuvent pas se compenser.

L'examen se déroule à distance, par internet. Préalables techniques indispensables au passage de l'examen :
- disposer d'une connexion internet stable ;
- disposer d'un ordinateur (tablettes non autorisées) avec un seul écran connecté ;

- disposer d'une webcaméra (la surveillance par webcaméra est une condition indispensable au passage de cet examen) ;
- télécharger un logiciel sur votre ordinateur (le lien sera communiqué une semaine avant l'examen) ;
- utiliser Google Chrome comme navigateur internet.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc…
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Cadre institutionnel et réglementaire français, européen et international
2. Déontologie, conformité et organisation déontologique des établissements
3. Sécurité financière : lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption ; les embargos
4. Réglementation "Abus de marché"
5. Commercialisation d'instruments financiers, démarchage bancaire et financier, vente à distance et conseil du client
6. Relation avec les clients
7. Instruments financiers, crypto-actifs et leurs risques
8. Gestion collective / Gestion pour compte de tiers
9. Fonctionnement et organisation des marchés
10. Post-marché et infrastructures de marché
11. Emissions et opérations sur titres
12. Bases comptables et financières

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CONSULTANT 2024 - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack Consultant 2024 - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (6h) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (10h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Intermédiaires en Assurances (IAS), les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) et les professionnels en immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Consultant 2024 - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **15 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 10h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 6h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 10
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 6
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit

- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum,messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Quelles sont les règles applicables en matière de successions ? - 2h Immo - IAS/DDA - IOBSP
II) Régimes matrimoniaux, PACS, concubinage - 4h Immo - IAS/DDA - IOBSP
III) Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance - 2h IAS/DDA
IV) Finance durable : les préférences de durabilité du client - 3h IAS/DDA
V) Argumenter et conclure - 4h Immo - IAS/DDA

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CONSEILLER 2024 - FORMATION IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack Conseiller 2024 - Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h activité crédit immobilier / durée suffisante activité crédit commation et de trésorerie) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les Intermédiaires en Assurances (IAS), les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) et les professionnels en immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack Conseiller 2024 - Formation IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **27 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum,messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations - 2h Immo déontologie non discrimination
II) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? 2h Immo déontologie
III) La fiscalité de La location meublée professionnelle (LMP) et non professionnelle (LMNP) - 4h Immo
IV) Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance - 2h IAS/DDA
V) Les clés de la communication digitale - 3h Immo - IAS/DDA
VI) Argumenter et conclure - 4h Immo - IAS/DDA
VII) Les taux d'intérêt et les taux d'usure - 2h IOBSP (crédit immobilier)
VIII) Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision - 3h Immo - IAS/DDA - IOBSP (crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie, RAC, service de paiement, autres activités)
IX) Finance durable : les préférences de durabilité du client - 3h IAS/DDA
X) Les garanties en matière de crédit - 2h IOBSP (crédit immobilier)

PROGRAMME DE FORMATION
PACK CGP 2024 - FORMATION CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La formation « Pack CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA » permet de satisfaire aux exigences de formation continue posées pour :
- les intermédiaires en assurance (IAS) par les articles L 511-2 et R 512-13-1 du code des assurances (15h) ;
- les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) par l'article D 314-25 du code de la consommation (7h) (activité crédit immobilier) ; (1h) pour les autres catégories (crédit consommation, service de paiement et autres activités) ;
- les professionnels de l'immobilier par le décret du 18 février 2016 (14h) ;
- les conseillers en investissements financiers par l'instruction AMF DOC-2013-07 (7h).

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :
À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :
- répondre aux obligations de formation annuelle continue.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Les professionnels de la gestion de patrimoine, les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, les professionnels de l'immobilier.
- Prérequis :
  Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des connaissances en gestion de patrimoine, fiscales et financières ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Pack CGP 2024 - Formation CIF - IOBSP - IMMO - IAS/DDA** représente un volume horaire d'enseignement de **34 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 7h CIF
- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IMMOBILIER/LOI Alur : Déontologie : 2
- IMMOBILIER/LOI Alur : Non discrimination : 2
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 1
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 1
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Fourniture de Services de paiement : 1
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 1

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
  Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum,messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations - 2h Immo déontologie non discrimination
II) Quelles sont les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier ? 2h Immo déontologie
III) La fiscalité de La location meublée professionnelle (LMP) et non professionnelle (LMNP) - 4h Immo
IV) Assurance prévoyance - accident de la vie - dépendance - 2h IAS/DDA
V) Les clés de la communication digitale - 3h Immo - IAS/DDA
VI) Argumenter et conclure - 4h Immo - IAS/DDA
VII) Les taux d'intérêt et les taux d'usure - 2h IOBSP (crédit immobilier)
VIII) Découvrir le client et l'accompagner dans sa prise de décision - 3h Immo - IAS/DDA - IOBSP (crédit immobilier, crédit consommation et de trésorerie, RAC, service de paiement, autres activités)
IX) Finance durable : les préférences de durabilité du client - 3h IAS/DDA
X) Les garanties en matière de crédit - 2h IOBSP (crédit immobilier)
XI) Actualisation des connaissances des CIF 2024 - 7h
1)Gouvernance produits : Point de vigilance « conventions partenaires »
A)Point de vigilance « conventions partenaires »
B) Nouveaux partenariats
C) Mise à jour – Gouvernance Produits
D)Finance durable

2)Déclaration d'adéquation : Affirmer ou expliquer sa recommandation
Chronologie
A)La formalisation de la recommandation personnalisée via la déclaration d'adéquation
B)Rappels généraux sur les informations, les comparaisons, les références aux performances passées ou futures
C)Expliquer l'adéquation ou Affirmer cette adéquation ?
Conclusion

3)Conflits d'intérêts
A)Agir au mieux des intérêts du client

B)Les attentes des régulateurs en ce domaine ?
C)Identification en amont des conflits d'intérêts, comment procéder ?
D)Politique de gestion des conflits d'intérêts : mesures de prévention des conflits d'intérêts
E)Conflit d'intérêts et rémunération ?
F)Conflit d'intérêts et cadeaux ?
G)Conflit d'intérêts et prestations en nature ?
H)Conflit d'intérêts et gouvernance des instruments financiers

4)Les évolutions intervenues en 2023 impactant les conseillers en investissement financier
A)La recommandation de l'AMF relative au traitement des réclamations
B)L'évolution 2023 impactant les CIF

5)Focus sanctions AMF

6)Se préparer à un contrôle de votre association
A)L'association est chargée de contrôler ses membres… sous le contrôle de l'AMF
B)Objectifs du contrôle de CIF pour l'association professionnelle
C)Le contrôle en pratique
D) Focus sur le code de bonne conduite